

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2018-12 du 6 avril 2018 portant délégation de signature au sein de l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1830585S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2016.09 en date du 16 mars 2016 renouvelant M. Francis ROUBINET en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2006.10 en date du 27 décembre 2006 nommant M. Michel STIENT en qualité de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie;

Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis ROUBINET, directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération de restructuration du plateau technique de Toulouse (31000).

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Francis ROUBINET, directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie, délégation est donnée à M. Michel STIENT, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 avril 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS